



PUBLICATION ANNUELLE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Conformément à l'article L 132-22 du code des assurances, La Sécurité Familiale publie annuellement sur son site internet certaines informations concernant ses contrats d'assurance vie.

Contrat SF Euro Sécurité

Taux moyen des frais prélevés par La Sécurité Familiale au titre du contrat SF Euro Sécurité (droits en euros), en 2024	0,30% *
Taux des taxes et des prélèvements sociaux en vigueur au 1 ^{er} janvier 2025	17,20%
Dont la Contribution Sociale Généralisée (CSG)	9,20%
Dont la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)	0,50%
Dont le Prélèvement de solidarité	7,50%
Eligibilité des contrats aux affaires nouvelles en 2024	OUI

Contrats Mixtes et Prorogés

Taux moyen des frais prélevés par La Sécurité Familiale au titre des contrats Mixte et prorogés (droits en euros), en 2024	0,15% *
Taux des taxes et des prélèvements sociaux en vigueur au 1 ^{er} janvier 2025	17,20%
Dont la Contribution Sociale Généralisée (CSG)	9,20%
Dont la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)	0,50%
Dont le Prélèvement de solidarité	7,50%
Eligibilité des contrats aux affaires nouvelles en 2024	NON

*Ces taux correspondent aux seuls frais de gestion.

Le Conseil d'administration a décidé de supprimer les frais sur les versements effectués au titre des contrats d'assurance vie à compter du 4 juin 2024. Cette modification est applicable jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration. Les frais sur versement mentionnés aux conditions générales du contrat sont les frais maximaux pouvant être appliqués par l'assureur.

Ainsi, sont totalement exonérés de frais, les versements initiaux, libres ou programmés versés sur les contrats SF EURO SECURITE, y compris dans les cas de réemplois.

Sont totalement exonérés de frais les versements complémentaires sur les contrats mixtes et prorogés. Toutefois, les frais prélevés sur les primes d'assurance périodiques de ces contrats restent inchangés à 3%.



Siège social, correspondance

4, rue de Clichy
75009 PARIS

www.lasecuritefamiliale.com

Tél : 01 42 96 45 15 - Fax : 01 42 96 05 36 - contact@lasecuritefamiliale.com
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE - Entreprise régie par le Code des assurances
SIREN 784 338 501 - code APE 6511 Z